



## Formulaire de requête de rapport de conduit Autoplus™

(À L'USAGE DE CGI)

### Preuve de résidence

Pour traiter votre demande de confirmation de l'adresse postale est nécessaire. Pour confirmer votre adresse postale; une copie scannée claire de l'avant de votre permis de conduire provincial actuelle montrant votre adresse postale est nécessaire. Si vous n'avez pas de permis de conduire provincial actuel, fournir une copie d'une déclaration d'utilité actuelle montrant votre adresse postale et votre nom.

### Information Obligatoire:

\* Désigne les renseignements obligatoires

<b>*Nom de Famille:</b>	<b>* Prénom</b>
<b>*Numéro de permis de conduire:</b>	<b>Nom de la Compagnie d'Assurance et Numéro de Police:</b>
<b>*Numéro de téléphone de jour:</b>	<b>Courriel:</b>
<b>*Signature:</b> (signature originale exigée)	<b>*Date:</b>
<b>* Raison de votre demande: Choisissez ci-dessous la raison de votre demande</b>	
Preuve d'assurance pour devis d'assurances:	
Nom de la compagnie d'assurance ou du courtier :	
Confirmer Police et/ou réclamation	
Preuve d'assurance pour l'emploi	
Autre – (SVP indiqué):	
<b>* Confirmer la copie de la preuve de résidence actuelle est incluse dans votre demande</b>	

Faites parvenir votre demande en choisissant l'une des options ci-dessous :

- **Poste :** Centre d'assistance technique de CGI  
5800 St-Denis, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2S 3L5  
Attention : AutoPlus
- **Numérisez le formulaire et faites-le parvenir par courriel à:** [insurance.helpdesk@cgi.com](mailto:insurance.helpdesk@cgi.com)

En signant ce formulaire de demande, vous convenez de ce qui suit :

1. Vous demandez vos propres renseignements personnels.
2. **Le rapport AutoPlus™ sur le Consommateur sera envoyé à l'adresse sur fichier la plus récente ou à l'adresse fournie sur le formulaire de demande de rapport AutoPlus™ sur le Consommateur si toute l'information optionnelle est fournie.**
3. CGI postera un exemplaire de votre rapport personnel par courrier régulier dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande.
4. Un rapport AutoPlus™ sur le consommateur fournit des renseignements sur vos antécédents sinistres et polices d'assurance automobile, tels qu'ils sont transmis par l'industrie des assurances IARD au Canada.
5. CGI fournira un rapport dans une période de 12 mois.
6. CGI stocke et transmet des renseignements et n'est pas autorisée à apporter des modifications à ces renseignements.
7. Si vous n'êtes pas d'accord avec les renseignements contenus dans votre rapport AutoPlus™, veuillez communiquer avec l'agent aux plaintes des consommateurs/ombudsman de l'assureur qui a fourni les renseignements. Vous trouverez la liste de ces personnes sur le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario à l'adresse <http://www.fsco.gov.on.ca/french/insurance/resolvecomplaint-insurance.asp>. Il vous suffit de sélectionner «L'agent aux plaintes des consommateurs».
8. Vous avez lu, vous comprenez et vous consentez aux directives énoncées dans la présente.